

## COMMUNE DE NEUBOIS

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 2 AVRIL 2019 à 20 h 00

Sous la présidence de Mme ZEHNER Nicole, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs, SCHWEITZER Jean-Marie, ALISON Frédérique, HUNGERBUHLER Philippe, THOMAS Philippe, BECHDOLFF Jean-Michel, WIRTH Serge, THIRION Romuald, MEYER Chantal, MESCHBERGER Nicolas.

Absents excusés : M. MOSSER Jean-Marie qui donne procuration à Mme le Maire. M. ZIESSEL Olivier qui donne procuration à M. SCHWEITZER Jean-Marie.

Absents : Mme SCHAEFFER Fanny, M. WAGENTRUTZ Tristan.

### ORDRE DE JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 13.03.2019
- 2) Taux des Taxes Communales 2019
- 3) Subventions communales 2019
- 4) Prix maisons Fleuries 2018
- 5) Travaux accessibilité PMR et sécurité Ecole et Mairie : Avenants honoraires architectes
- 6) Compte Administratif 2018 et Compte de Gestion 2018
- 7) Affectation du Résultat 2018
- 8) Budget Primitif 2019
- 9) Divers

### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 13.03.2019

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune remarque, il est adopté et signé à l'unanimité.

### 2) Taux des Taxes Communales 2019

Le produit attendu en 2019 s'élève à 182 348 €. Mme le Maire présente plusieurs propositions d'augmentation. Les conseillers débattent sur le fait d'augmenter ou non les taxes. En effet, les circonstances économiques et sociales actuelles tendraient à ne pas les augmenter. Cependant, les travaux de mise aux normes de l'école et de la mairie sont un argument valable pour une augmentation même faible. Les conseillers hésitent entre 1% et 1.5 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1.5% par 9 voix pour et 3 voix pour 1 %.

Le produit attendu s'élèvera à 185 083 € soit un gain de 2735 €. Les taux suivants en découlent :

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'habitation	12.53 %	12.72 %
Taxe /Foncier bâti	8.10 %	8.22 %
Taxe/Foncier non bâti	84.84 %	86.11 %

### 3) Subventions communales 2019

Le conseil municipal approuve la reconduction des subventions aux associations de la Commune ainsi qu'aux autres organismes et associations énumérés par Mme le Maire. Cette liste est annexée au Budget Primitif 2019. Le conseil octroie 30 € par enfant à la Fondation Providence de Ribeauvillé pour les classes de découvertes et 30 € à la Steigeoise. Les associations communales n'auront pas à présenter un courrier relatant un objectif pour percevoir la subvention.

Adopté à l'unanimité

### 4) Prix maisons Fleuries 2018

Le conseil municipal décide d'inscrire un crédit de 700 € pour les prix des « Maisons fleuries 2018 ». La dépense est imputée au compte 6714 du budget primitif 2019. Le conseil municipal décide de reconduire la remise des bons d'achats aux récipiendaires. La remise des prix aura lieu le Vendredi 3 mai 2019 à 20 h 00 à la salle polyvalente.

Adopté à l'unanimité

### 5) Travaux accessibilité PMR et sécurité Ecole et Mairie : Avenants honoraires architectes.

Mme le Maire explique à l'assemblée délibérante que les marchés de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité et de sécurité de l'école et de la mairie sont fixés sur les prix prévisionnel des travaux. Ce coût a évolué en raison des travaux supplémentaires liés à la législation qui se sont avérés nécessaires, ou demandés par les élus.

Les avenants proposés ont pour objet d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux au stade APD (Avant-Projet Définitif) et de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maître d'œuvre. En effet, conformément à la législation des marchés publics et aux clauses des marchés, le maître d'œuvre est en droit de fixer son forfait définitif de rémunération en fonction du coût prévisionnel définitif des travaux.

Ces avenants fixent le coût prévisionnel définitif des travaux (validé au stade APD) à un montant de 231 100 € HT pour l'école et 115 600 € HT pour la mairie.

Par application des taux de rémunération (ramenés à 14.90% pour l'école et 15.90 % pour la mairie ) sur ces coûts, les montants des forfaits définitifs de rémunération de maîtrise d'œuvre sont ainsi portés à un total de 35 933.90 € HT pour l'école et 18 380.40 € HT pour la mairie.

Le conseil après en avoir délibéré approuve les avenants présentés par le Cabinet SCHERRER-BOETSCH.

- autorise Mme le Maire ou en son absence un adjoint à signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité

#### **6) Compte Administratif 2018 et Compte de Gestion 2018**

Mme le Maire présente en détail aux conseillers municipaux le compte administratif 2018. Puis elle se retire et les comptes sont vérifiés sous la présidence de M. SCHWEITZER Jean-Marie et approuvés à l'unanimité des membres présents.

	INVEST.	FONCT	SOLDE
<b>RECETTES</b>			
PREVISION	302 800.00 €	648 897.88 €	
TITRES EMIS	50 631.75 €	416 482.80 €	
<b>DEPENSES</b>			
PREVISIONS	302 800.00 €	648 897.88 €	
MANDATS EMIS	74 044.26 €	320 162.89 €	
RESULTAT	- 23 412.51 €	96 319.91 €	72 907.40 €
RESULTAT REPORTE	12 787.87 €	267 450.13 €	280 238.00 €
RESULTAT	- 10 624.64 €	363 770.04 €	353 145.40 €

Les conseillers municipaux approuvent également le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor.

Adopté à l'unanimité

#### **7) Affectation du Résultat 2018**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 constate que le compte administratif présente :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	363 770.04 €
C/1068 DEFICIT D'INVESTISSEMENT	10 624.64 €
REPORT DE FONCTIONNEMENT	353 145.40 €

et décide d'affecter ce résultat comme suit

#### BUDGET

001 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 624.64 €
1068 AFFECTATION RESULTAT	10 624.64 €
002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	353 145.40 €

Adopté à l'unanimité

#### 8) Budget Primitif 2019

La Commission des finances a examiné en détail le budget les 26 mars et 2 avril. Mme ZEHNER Nicole, Maire, présente et explique chapitre par chapitre le Budget Primitif 2019.

Section de Fonctionnement	726 000 €
Section d'Investissement	579 000 €

Les conseillers adoptent le budget présenté à l'unanimité

#### 9) Divers

Logement : Le logement communal a été loué à M. MOSSER François pour un loyer 450 € et 125 € de charges de chauffage.

Urbanisme : Mme le Maire a réceptionné un courrier anonyme concernant la terrasse couverte de Mme SCHAEFFER Fanny. Celle-ci avait déposé en toute régularité une demande préalable en 2018. Le panneau règlementaire décrivant le projet a été mis en place sur le terrain pour la durée des travaux à la demande de Mme le Maire.

Photocopieurs mairie/école : Les photocopieurs de la mairie et de l'école seront remplacés par la Ste Rex Rotary qui a fait une offre moins disante que la Ste Est Repro.

Terrains en location : La commune attend un courrier de Mrs WIRTH Julien et WAGENTRUTZ Tristan pour délibérer sur l'occupation des terrains au lieudit Herrenheck rte de Thanvillé.

Réseau eau rue des chalets : une ventouse endommagée est à changer pour éviter les coups de bélier dans les canalisations.

Chute d'arbre : un arbre est tombé sur la ligne téléphone près du hangar Mct Bois.

Contournement de Châtenois : La mairie de Châtenois organise une réunion publique de présentation de l'avancement du projet le Lundi 29 avril à 19 h 00. Alsace Nature organise une réunion publique le Vendredi 5 avril à 20 h à Ste Marie Aux Mines.

Chauffage école : Le changement de la vanne de régulation a été chiffré à 1600 €. Le devis a été confié au Cabinet SCHERRER-BOESTSCH pour analyse.

Oratoire Notre Dame de la Source : La plaque est présentée aux conseillers.

Château du Frankenbourg : les Mains d'Or effectueront un entretien des abords du château le 27 avril prochain. M. SCHWEITZER Jean-Marie invite les conseillers à y participer.

Chasse-Agriculteurs : M. SCHWEITZER Jean-Marie relate la réunion du 21 mars dernier qu'il a organisée avec les agriculteurs suite à leurs plaintes concernant les dégâts de sangliers. M. SAGE Emmanuel représentait les locataires de chasse. La réunion a été cordiale. Chacun a pu exposer son point de vue. Pour être pris en compte, les dégâts doivent être déclarés. Lorsque 1.25 % de la surface agricole utile est sinistrée le fonds Départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers du Bas-Rhin envoie un courrier

d'avertissement au locataire de chasse lui demandant de prendre les dispositions pour enrayer la progression des dégâts. A l'heure actuelle, ce taux est atteint. Le problème est complexe et semble insoluble. Ont été évoqués : le changement climatique, l'agrainage et son effet pervers sur la population de sangliers, l'arrêt de l'agrainage dans la forêt domaniale au 1<sup>er</sup> avril 2019, les écarts d'estimation entre les prairies et les cultures de maïs. Un mirador sera installé dans le périmètre de l'Association Foncière Pastorale.

Aménagement foncier : La sous-commission s'est réunie le 28 mars 2019. Une vingtaine de personnes étaient présentes. Les cabinets missionnés présenteront leurs études en septembre prochain. Certains membres ont réitéré leur réticence à la mise en route de cet aménagement qui n'en est qu'au stade de l'étude. La décision de poursuivre cette opération sera prise en 2020.

Souvenir Français : L'assemblée générale se tiendra le Samedi 13 avril 2019 à 10 h 00 à la salle polyvalente. Mme le Maire invite les conseillers disponibles à y participer.

Suivent les signatures de tous les membres présents

Neubois le

Mme le Maire

Nicole ZEHNER

- 8 AVR. 2019

Les Membres

